

Le 1^{er} mai 2012

**Objet : Programme de subvention
 Restauration des façades commerciales phase III**

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal a accepté de poursuivre l'application du programme de subvention municipal pour la restauration des façades d'immeubles commerciaux au centre-ville pour une troisième année consécutive.

Votre immeuble dont l'adresse figure en rubrique est situé dans le secteur retenu aux fins du programme. Voici un bref rappel du programme:

Le programme se divise en trois volets.

Volet 1 – Restauration des façades avant donnant sur la rue

Le premier volet dont le budget est de 140 000 \$ vise essentiellement la rénovation complète des façades d'édifices commerciaux ou mixtes donnant sur rue. Les interventions sont principalement d'ordre esthétique et les interventions intérieures ne sont pas admissibles. **Pour ce volet, seul le propriétaire du bâtiment peut déposer une demande de subvention.** Le propriétaire devra verser au moins 50% du coût des travaux et le montant de la subvention pourra atteindre jusqu'à 50 000 \$. Des travaux d'un montant minimum de 25 000 \$ devront être effectués. Le propriétaire est tenu de s'engager à respecter la réglementation concernant l'affichage dans le centre-ville.

Volet 2 – Préparation d'esquisses couleur de revitalisation de façade donnant sur rue

Le second volet, dont le budget est 7 500 \$, vise à fournir une aide financière pour la préparation d'esquisses couleur en vue d'effectuer des travaux de restauration d'une façade avant, conformément aux orientations du PIIA du centre-ville. **Pour ce volet, seul le propriétaire du bâtiment est admissible.** Il doit soumettre des esquisses couleur qui représentent une restauration complète de la façade avant donnant sur rue.

Le montant maximum de subvention pour la façade principale est de 1 500 \$. Le propriétaire devra signer un engagement à respecter la réglementation concernant l'affichage.

Volet 3 – Conception d'enseignes conformes au PIIA du centre-ville

Le volet 3 dont le budget est de 2 500 \$ concerne la conception d'enseignes conformes aux orientations PIIA du centre-ville. **Ce volet, quant à lui, s'adresse aux propriétaires ou aux locataires.** La subvention sera versée pour la préparation des esquisses, la conception de l'enseigne et son installation. La subvention visée ne peut être supérieure à 500 \$ par établissement commercial. Si la demande de subvention émane du propriétaire de l'édifice, il pourra déposer une demande pour chaque commerce de son édifice. Tant le propriétaire que le locataire seront tenus de s'engager à respecter la réglementation d'urbanisme en ce qui touche l'affichage suite au versement de la subvention.

Pour ce dernier volet, nous vous demandons de faire le lien avec vos locataires afin de voir avec eux l'intérêt à participer à ce volet III.

Encore cette année, le Conseil a choisi de procéder par un tirage au sort afin de déterminer la liste des adresses à partir de laquelle nous allons traiter les dossiers.

Pour ce faire, vous n'avez qu'à compléter les coupons-réponse et les retourner à l'adresse qui y figure. Ces derniers doivent nous être retournés **au plus tard le jeudi 31 mai 2012 à 17 h.**

Si vous ne retournez pas les coupons-réponse, nous considérerons que vous ne souhaitez pas vous inscrire sur la liste.

Le tirage au sort aura lieu, pour chaque catégorie, parmi les coupons reçus, le mercredi 6 juin prochain au service de l'Urbanisme situé au 955 rue Morison, à 16 h. La carte du territoire admissible de même que tous les détails de la réglementation se retrouvent au www.ville.saint-hyacinthe.qc.ca.

Si vous souhaitez assister à ce tirage, vous êtes les bienvenues. Veuillez noter que le seul critère que nous avons évalué pour le moment est que l'immeuble se retrouve dans le secteur retenu.

Si des informations additionnelles étaient nécessaires, vous pouvez communiquer avec nous au 450 778-8321.

SERVICE DE L'URBANISME



Lynda Cadorette,
Chef de la division Planification